

Le Vendredi 24/10/2014

« Achoura et le mois Muharram »

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Seigneur de l'Univers et que Ses grâces et Sa paix soient accordées à Son Messager. Mouslim rapporte dans son Sahih que le Prophète (SWS) a dit : « le meilleur jeûne après le jeûne du Ramadan est celui du mois sacré d'Allah 'Al-Muharram ». Il fut questionné au sujet du jeûne du jour d'Achoura (10 ème jour de Muharram) et le Prophète (SWS) répondit : « Il expie les péchés de l'année écoulée » Rapporté par Mouslim.

Le prophète (SWS) a jeûné le jour d'Achoura par glorification de ce jour. C'est un jour béni et glorifié depuis bien longtemps. Les juifs disciples du prophète Moussa (Que la paix soit sur lui) l'ont glorifié, jeûné et fêté.

Lorsque le Prophète (SWS) émigra à Médine, il trouva les Juifs qui jeûnaient le jour d'Achoura. Il leur demanda : « Quel est ce jour que vous jeûnez ? » Ils répondirent : « C'est un grand jour durant lequel Allah sauva Moussa (Moïse) et son peuple, et noya pharaon et son peuple. Moussa le jeûna alors pour remercier Allah, donc, nous le jeûnons également. ». Le Prophète (SWS) dit : « Nous sommes plus dignes de nous réclamer de Moussa que vous. ». Ainsi, il jeûna ce jour et ordonna de le jeûner.

Les Savants sont unanimes à considérer le jeûne de ce jour comme recommandé et non pas comme obligatoire. Cependant il est très recommandé de jeûner ce jour pour les raisons suivantes :

**Il expie les péchés d'une année complète. C'est-à-dire les petits péchés à condition de s'écarter des grands péchés.*

**Suivre l'exemple du Prophète (SWS).*

**Le jour d'Achoura fait partie du mois de Muharram lequel la tradition prophétique nous recommande de jeûner.*

**Les compagnons du prophète (SWS) habitaient leurs enfants à jeûner le jour d'Achoura.*

Il est important aussi de rappeler qu'il est préférable de suivre la Sunna de notre prophète (SWS) et de d'ajouter le 9ème jour au 10ème jour. Il s'agit de se différencier des Juifs qui se contentent de jeûner le 10ème jour. Le plus parfait est de jeûner avec Achoura un jour avant et un jour après pour être sure d'avoir jeûné le jour d'Achoura.

Le jour d'Achoura n'est pas un jour de fête pour les musulmans et il n'est pas non plus un jour de deuil. Il n'est rien dans la sunna du prophète (SWS) qui nous demande ni d'en faire un jour de deuil et d'auto flagellation, ni d'en faire un jour de fête ou on spécifie certaines actes d'adoration ou sacrifices. Allah est le Plus Savant. Wasalamaou alykoum warahmatou Allah Taala wa barakatouh